

Communauté de communes
du Pays sabolien

Budget Principal

**COMPTE
ADMINISTRATIF 2023**

**Rapport de
Présentation**

SOMMAIRE

	Page
I – SYNTHÈSE DES RÉSULTATS 2023	3
II – RÉSULTATS DU FONCTIONNEMENT	6
III – RÉSULTATS DE L'INVESTISSEMENT	13
IV – RATTACHEMENTS - DÉPENSES ET RECETTES	17
V – RESTES A RÉALISER - DÉPENSES ET RECETTES	17
 <u>DÉTAILS :</u>	
TABLEAUX DES RÉSULTATS 2023.....	18

I - SYNTHÈSE DES RÉSULTATS 2023

Le résultat final de l'exercice 2023 s'élève à + **4 613 115,93 €** et se décompose comme suit.

Le résultat propre de l'exercice, correspond à celui des deux sections de fonctionnement et d'investissement, soit + 1 364 036,74 € (qui comprend le résultat de fonctionnement de + 2 399 184,08 € et ensuite le résultat d'investissement de - 1 035 147,34 €). Ce résultat d'investissement précité s'obtient en ajoutant au résultat apparent (c'est-à-dire avant affectation des résultats, donc sans le montant inscrit au compte 1068) qui s'élève à - 1 191 303,58 €, les résultats reportés du 31 décembre 2022 pour + 1 195 789,97 € (soit l'affectation du résultat de 2022 constaté en 2023 au compte 1068 pour + 122 476,88 € et le report du compte 001 pour + 1 073 313,09 €, ces deux sommes ayant permis de mettre le résultat d'investissement 2022 à zéro) et ensuite déduire le résultat net des restes à réaliser au 31 décembre 2023, soit un montant de - 1 039 633,73 €.

A - Résultat de l'exercice 2023 + 1 364 036,74 €

1. Résultat de Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement de 2023	- 30 666 719,50 €
Recettes de l'exercice	+ 33 065 903,58 €
Résultat propre à l'exercice 2023	+ <u>2 399 184,08 €</u>

2. Résultat d'Investissement

Dépenses d'investissement de 2023	- 3 707 683,43 €
Recettes de l'exercice (hors compte 1068)	+ 2 516 379,85 €
Soit un résultat apparent de	- 1 191 303,58 €
Report des résultats antérieurs (comptes 001 et 1068)	+ <u>1 195 789,97 €</u>
Donnant un résultat provisoire de	+ 4 486,39 €

En investissement, le véritable bilan est obtenu avec le résultat des restes à réaliser nets au 31 décembre 2023.

Balance des restes à réaliser (Dépenses – Recettes)	- 1 039 633,73 €
Résultat propre à l'exercice 2023	- <u>1 035 147,34 €</u>

3. Résultat de l'exercice 2023

Résultat de fonctionnement de 2023	+ 2 399 184,08 €
Résultat d'investissement 2023	- 1 035 147,34 €
Résultat propre à 2023	+ <u>1 364 036,74 €</u>

B - Résultats reportés des exercices antérieurs + 3 249 079,19 €

Il s'agit du résultat reporté de 2022 en section de fonctionnement, soit + 3 249 079,19 €.

C - Résultat global au 31 décembre 2023 + 4 613 115,93 €

1. En Investissement

Résultat d'investissement de 2023.....	+	4 486,39 €	
Résultat d'investissement net des restes à réaliser 2023	-	1 039 633,73 €	

Soit un résultat total en investissement de	-	1 035 147,34 €	

2. En fonctionnement

Résultat 2023.....	+	2 399 184,08 €	
Excédents antérieurs	+	3 249 079,19 €	

Soit un résultat total en fonctionnement de	+	5 648 263,27 €	

3. Résultat global + 4 613 115,93 €

La décomposition du résultat est donc la suivante :

Résultat d'investissement de 2023.....	+	4 486,39 €	} - 1 035 147,34 €
Résultat d'investissement net des restes à réaliser 2023	-	1 039 633,73 €	
Résultat global de fonctionnement de 2023	+	5 648 263,27 €	

Soit un résultat final de	+	<u>4 613 115,93 €</u>	

Le tableau suivant récapitule les montants précédents et fait apparaître distinctement les opérations réelles de 2023.

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTATS
1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT 2023 (N)			
- Ecritures Réelles	a1 - 29 611 183,62	g1 32 965 415,16	3 354 231,54
- Ecritures d'Ordre	a2 - 1 055 535,88	g2 100 488,42	- 955 047,46
TOTAL FONCTIONNEMENT (hors 002)	A - 30 666 719,50	G 33 065 903,58	1 2 399 184,08
2 - REPORTS DE L'EXERCICE 2022 (N-1)			
- Résultat antérieur de Fonctionnement (compte 002)	C -	I 3 249 079,19	2 3 249 079,19
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	- 30 666 719,50	36 314 982,77	= 5 648 263,27
3 - SECTION D'INVESTISSEMENT 2023 (N)			
- Ecritures Réelles	b1 - 3 592 571,42	h1 1 446 220,38	} - 1 191 303,58
- Ecritures d'Ordre	b2 - 115 112,01	h2 1 070 159,47	
- Affectation du Résultat N-1 (compte 1068)	b3 -	h3 122 476,88	
TOTAL INVESTISSEMENT (hors 001)	B - 3 707 683,43	H 2 638 856,73	3 - 1 068 826,70
4 - REPORTS DE L'EXERCICE 2022 (N-1)			
- Résultat reporté en Investissement (compte 001)	D -	J 1 073 313,09	4 1 073 313,09
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT	- 3 707 683,43	3 712 169,82	= 4 486,39
5 - RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023 (N)	- 34 374 402,93	40 027 152,59	5 5 652 749,66
<i>TOTAL = Réalisations + Résultats (antérieur et reporté)</i>			

6 - RESTES A RÉALISER AU 31 DÉCEMBRE 2023			
- Fonctionnement	E -	K -	-
- Investissement	F - 1 618 704,35	L 579 070,62	- 1 039 633,73
RESTES A RÉALISER 2023	- 1 618 704,35	579 070,62	6 - 1 039 633,73

7 - RÉSULTAT GLOBAL FIN 2023 (N)			
- Fonctionnement	2 - 30 666 719,50	2 36 314 982,77	5 648 263,27
- Investissement	B+F - 5 326 387,78	H+L 4 291 240,44	- 1 035 147,34
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE 2023	- 35 993 107,28	40 606 223,21	7 4 613 115,93

Pour information : Utilisation des résultats de fin 2022 en 2023

en investissement			
8 - RESTES A RÉALISER AU 31 DÉCEMBRE 2022	- 1 846 726,63	650 936,66	8 - 1 195 789,97
9 - FINANCEMENT PAR LES RÉSULTATS REPORTÉS			
- Affectation du résultat N-1 (compte 1068)	-	122 476,88	
- résultat d'investissement (compte 001)	-	1 073 313,09	
INCIDENCE SUR RÉSULTAT DE 2023	- 1 846 726,63	1 195 789,97	9 1 195 789,97
		1 846 726,63	= -
en fonctionnement			
10 - RÉSULTAT ANTÉRIEUR UTILISÉ sur 2023			
- Section de Fonctionnement hors résultat antérieur (compte 002)	A - 30 666 719,50	G 33 065 903,58	2 399 184,08
- Section d'Investissement	B+F+D - 5 326 387,78	H+L+J 4 291 240,44	- 1 035 147,34
INCIDENCE SUR RÉSULTAT DE 2023	- 35 993 107,28	37 357 144,02	10 1 364 036,74
<i>(Solde : 3 249 079,19 + 1 364 036,74)</i>			
<i>= 4 613 115,93 de résultat global à fin 2023</i>			

II - RÉSULTATS DU FONCTIONNEMENT 2023

Rappel : Les dépenses et recettes de la section de fonctionnement sont exprimées avec rattachements (c'est-à-dire y compris avec les charges à payer et les produits à recevoir).

A - Dépenses de Fonctionnement - 30 666 719,50 €

Les dépenses de fonctionnement enregistrent à la fois :

- les dépenses de gestion (95,71 %) parmi lesquelles on trouve notamment les frais généraux, les charges de personnel, les subventions et participations, les atténuations de produits.

- les dépenses financières et exceptionnelles, les dotations aux amortissements et aux provisions.

1) Les dépenses de gestion 29 351 871,10 €

• **Les frais généraux** **5 714 046,68 €**

dont les principaux comptes sont :

- l'entretien de la voirie des communes	1 466 663,28 €
(1 114 255,99 € en 2022) ☞ <i>comptes 60633 + 61523x – rubrique 822x</i>	
- les fluides (électricité et gaz)	1 090 022,65 €
(637 735,28 € en 2022) ☞ <i>comptes 60612 + 60613 - toutes rubriques</i>	
- les dépenses en alimentation (dont pour le portage de repas)	522 032,58 €
(549 242,40 € en 2022) ☞ <i>comptes 60612 + 60613 - toutes rubriques</i>	
- les prestations de services (Dalkia)	276 880,32 €
(267 713,34 € en 2022) ☞ <i>compte 611 – rubrique 4132</i>	
- les locations mobilières et immobilières avec charges	130 353,42 €
(85 243,97 € en 2022) ☞ <i>comptes 613x + 614 - toutes rubriques</i>	
- Participations aux frais des communes pour les compétences et les services communs	248 961,27 €
(271 339,85 € en 2022) ☞ <i>compte 62875</i>	
- les achats de carburants	83 031,28 €
(105 579,23 € en 2022) ☞ <i>compte 60622</i>	

- Les Charges de personnel** **10 803 457,83 €**
 - les charges de personnel (Paies et charges) 10 283 818,86 €
(10 113 784,70 € en 2022)
 - les autres charges de personnel 519 638,97 €
(678 503,83 € en 2022)
 - Elles comprennent principalement :
 - la cotisation au CNAS pour 60 377,62 €
 - les remboursements de charges de personnels des services réciproques à la Ville pour 309 079,00 € (compte 6217)

- Les atténuations de produits** **10 341 029,57 €**

Il s'agit, tout d'abord, des attributions de compensations aux Communes membres et du reversement de la cotisation économique territoriale (CET), c'est-à-dire l'ex TP, au SMAPAD (Ouest Park), soit :

01- Asnières-sur-Vègre	5 252,00 €
02- Auvers-le-Hamon	752 477,00 €
03- Avoise	5 211,00 €
04- Le Bailleul	89 289,00 €
05- Bouessay	-
06- Courtillers	7 873,00 €
17- Dureil	264,00 €
07- Juigné-sur-Sarthe	33 013,00 €
08- Louailles	55 693,00 €
09- Notre-Dame-du Pé	921,00 €
10- Parcé-sur-Sarthe	132 895,00 €
11- Pincé	4 012,00 €
12- Précigné	374 393,00 €
13- Sablé-sur-Sarthe	7 109 776,00 €
14- Solesmes	123 967,00 €
15- Souvigné-sur-Sarthe	881,00 €
16- Vion	100 312,00 €
17- Dureil	264,00 €
	8 796 229,00 €
 SMAPAD	 330 273,00 €
 Sous / Total 1	 <u>9 126 502,00 €</u>

Ce chapitre de dépenses enregistre aussi les charges que supporte la Communauté de communes du Pays sabolien dans le cadre du Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC) et de la Contribution au redressement des finances publiques (CRFP) par prélèvement sur les recettes fiscales.

Il s'agit :

- de la contribution au FPIC	661 904,00 €
- du prélèvement sur les recettes fiscales	529 693,00 €
Sous / Total 2	<u>1 191 597,00 €</u>
- des dégrèvements jeunes agriculteurs pour	7 575,00 €
- des reversement de taxes.....	<u>15 356,57 €</u>
Total du chapitre	10 341 029,57 €

• **Autres charges de gestion courante** **2 493 337,02 €**

Les principales subventions et participations versées sont les suivantes :

- contingents départementaux au service incendie	606 169,00 €
- participation au budget annexe Mobilité	575 000,00 €
- subvention à la SPL de développement touristique	242 000,00 €
- participation au budget annexe des ZAC	152 000,00 €
- subvention à l'Amicale du personnel VILDIS	141 040,41 €
- contributions aux syndicats intercommunaux de Rivières	122 783,36 €
- contribution au Syndicat Mixte Pays Vallée de la Sarthe	64 287,00 €
- subvention à la Mission Locale Sarthe et Loir	58 932,45 €
- participation au CIAS	58 000,00 €
- subvention à l'Association Croix rouge de Sablé	44 500,00 €

2) Les charges financières247 146,71 €

Il s'agit :

- des intérêts d'annuités d'emprunts (268 001,86 € en 2022)	259 490,41 €
le taux moyen d'intérêt de la dette au 31/12/2023 est de 2,70 % contre 2,71 % l'an passé.	
- des intérêts courus non échus (rattachement des ICNE)	- 12 343,70 €

3) Les charges exceptionnelles 3 472,82 €

Il s'agit principalement d'écritures liées à des titres annulés sur exercices antérieurs.

4) Les dotations aux provisions (semi-budgétaires) 8 692,99 €

Il s'agit d'une provision pour dépréciation des créances non encore recouvrées (notamment des créances qui seront irrécouvrables).

Les écritures d'ordre

5) Les dotations aux amortissements et provisions (écritures d'ordre)..... 1 018 499,06 €

(Cf. notamment page 15)

Il s'agit de la dotation aux amortissements sur les immobilisations restant à amortir.

6) Les cessions et sorties d'actif (écritures d'ordre) 37 036,82 €

(Cf. notamment page 15)

Il s'agit d'écritures de cessions suite à la vente du bâtiment 26 rue des Terres pour 22 236,82 € et de matériels pour 14 800,00 €.

soit un total de 1 055 535,88 € pour les deux points 5 et 6.

B - Recettes de Fonctionnement + 33 065 903,58 €

Les recettes de fonctionnement enregistrent à la fois les recettes de gestion (99,56%), financières, exceptionnelles et les reprises de provisions, mais ne comprennent pas les résultats antérieurs (3 249 079,19 €).

1) *Les recettes de gestion*..... **32 922 210,46 €**

• **Les atténuations de charges** **24 704,68 €**

Elles correspondent notamment à :

- des remboursements sur rémunération (maladies, accidents du travail, congés de paternité)
- des versements du FIPHFP pour l'insertion des personnes handicapées
- variation des stocks (snack bar).

• **Les produits des services, du domaine, et ventes diverses** **2 877 514,23 €**

Ils comprennent notamment les recettes suivantes :

- des refacturations de personnels aux budgets annexes 1 490 547,82 €
dont 905 149,75 € pour le service Environnement
(820 179,73 € pour la seule Gestion des Déchets Ménagers)
et 537 561,99 € pour le Service Commun Production de Repas (SCPR)
- des refacturations de personnels et d'agents mis à disposition 154 303,50 €
dont 38 868,71 € pour l'amicale du personnel, 35 253,00 € service pour le SMAEP,
33 915,00 € pour le SMAPAD et 22 291,68 € pour les CFTS.
- les redevances des usagers du centre aquatique 321 463,33 €
- les ventes de repas aux personnes âgées des 17 communes 302 757,18 €
- les redevances des usagers de l'action culturelle (fonction 3) 139 248,74 €
(musique, danse, théâtre et arts plastiques, stages loisirs culturels,
mais plus les médiathèques qui sont devenues gratuites sauf pour le FABLAB)
- les participations des communes 43 097,49 €
(travaux de voirie hors compétences communautaires – sous *rubrique* 8223)

• **Les produits fiscaux** **20 769 227,70 €**

Il s'agit :

- des recettes liées à la Fiscalité Locale 11 848 039,11 €

dont en provenance des Entreprises **7 897 019,00 €**

- CFE 3 823 010,00 €
(Cotisation Foncière des Entreprises)
- CVAE 3 081 990,00 €
(Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)
- IFER 524 487,00 €
(Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux)
- TASCOT 467 532,00 €
(Taxes sur les Surfaces Commerciales)

dont en provenance des autres impôts locaux et divers **3 951 020,11 €**

- des impôts locaux (taxes dites « ménages ») 3 719 071,00 €
(TH, TFB, TFNB, TAFNB)
- des rôles supplémentaires reçus en 2023 187 128,00 €
- de l'attribution de compensation négative (Bouessay) 10 991,00 €
- du produit de la taxe de séjour 33 830,11 €

- en provenance de l'État 8 916 837,00 €

- Fraction de TVA nationale 4 378 029,00 €
- du FNGIR 4 173 048,00 €
(Fonds National de Garantie Individuelles des Ressources)
- du fond national de péréquation des ressources
intercommunales et communales (FPIC) 365 760,00 €

• **Les participations et dotations** **9 195 968,66 €**

Il s'agit notamment :

- de la Dotation Globale de Fonctionnement 2 802 788,00 €

Elle correspond à la Dotation pour compensation de la part salaires

(la Dotation d'intercommunalité est devenue une charge – cf haut page 8 pour -529 693 €)

- des compensations fiscales de l'Etat (dont DCRTP) 5 167 664,00 €

Il s'agit de la somme des deux composantes suivantes :

- Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle pour
2 313 060,00 €
- Compensations fiscales pour 2 854 604,00 € (notamment l'exonération de 50 %
des bases fiscales de CFE et de foncier bâti des établissements industriels depuis
2021).

- du Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée 150 460,86 €
(FCTVA sur les dépenses de fonctionnement)

- d'autres participations reçues 1 075 055,80 €

dont pour :

- les structures Multi-Accueils (CAF) 319 346,55 €
- les accueils de loisirs sans hébergements (ALSH) 172 622,33 €
- le relais Assistantes Maternelles (CAF) 95 613,43 €
- le conservatoire (subvention départementale) 130 000,00 €
- la voirie (subvention départementale) 75 959,00 €
- le contrat Parentalité (CAF) 10 493,92 €
- le Centre Aquatique 8 421,00 €
- le CISPD (FIPD) 3 950,00 €

• **Les autres produits d'exploitation.** **54 795,19 €**

- Loyers divers (dont loyers économiques du CATAS) 54 793,08 €
- arrondis 2,11 €

2) *Les recettes financières* Néant

3) *Les produits exceptionnels* 43 204,70 €

Ils correspondent notamment à :

- des remboursements de sinistres par les assurances	6 588,69 €
- des cessions d'immobilisations	24 800,00 €

4) *Les écritures d'ordre* (cf. point 4 page 15)..... 100 488,42 €

C - Résultats Antérieurs + **3 249 079,19 €**

Ils correspondent au résultat de fonctionnement reporté de 2022.

D - Résultat Global (= A+B+C) + **5 648 263,27 €**

Il correspond au résultat global de la section de fonctionnement, après prise en compte des résultats antérieurs de 2022.

III - RÉSULTAT DE L'INVESTISSEMENT 2023

A - Dépenses d'Investissement - 3 707 683,43 €

Les dépenses d'investissement enregistrent à la fois le remboursement en capital de la dette, diverses dépenses financières, les acquisitions nouvelles, et les travaux de voirie pour le compte des communes.

1) Dépenses d'emprunts (778 821,25 € en 2022)..... 1 249 926,29 €

Elles correspondent au remboursement de la dette en capital des emprunts existants au 1^{er} janvier 2023 et éventuellement de ceux encaissés en 2023 lorsque l'échéance n'est pas annuelle (mensuelle, trimestrielle ou semestrielle).

Un remboursement anticipé de capital a eu lieu en 2023 pour 401 976,84 €, ce qui porte les remboursements annuels prévus aux contrats à 847 949,45 € (comparable aux 778 821,25 € de 2022).

2) Investissements réalisés 1 680 426,67 €

1. Les subventions d'équipements versées (hors opérations) 82 185,05 €

Il s'agit de fonds de concours dont les principaux concernent :

- les nouveaux locaux dédiés à la santé à Sablé-sur-Sarthe	46 185,05 €
- participation aux communes (logements sociaux)	36 000,00 €

2. Les dépenses d'équipement 1 598 241,62 €

• <u>Dépenses (hors opérations)</u>	<u>39 153,60 €</u>
- frais d'études (notamment OPAH)	39 045,60 €
- frais d'insertion	108,00 €
• <u>Travaux (hors opérations)</u>	<u>302 019,37 €</u>

qui correspondent aux travaux pour :

- les zones d'activités (rue Victor Hugo)	287 943,37 €
- les zones d'activités (Signalétique)	14 076,00 €

- Opérations 1 257 068,65 €

Il s'agit de dépenses pour :

- le Pôle Culturel (2 phases)	254 597,35 €
- Pôle Culturel Saint Denis	228 014,02 €
- Extérieurs et voiries Saint Denis	26 583,33 €
- l'équipement dédié à d'attractivité	15 346,70 €
- la Maison de santé pluridisciplinaire	26 657,27 €
- l'Aménagement pour les mobilités douces	280 839,22 €
- les autres opérations	679 628,11 €
dont :	
Logiciels et matériels Informatique	232 872,42 €
Matériels et mobiliers	108 311,48 €
Véhicules et engins roulants	44 946,00 €
Travaux dont sur bâtiments	218 762,25 €

3) Autres dépenses d'investissement.....615 586,73 €

- Avance financière	500 000,00 €
(au budget annexe de la Gestion des Déchets Ménagers)	
- Taxe d'Aménagement 2023	115 586,73 €
(on retrouve en dépenses 75% de la taxe perçue en N-1 par la Communauté qui est reversée aux 17 communes – cf page suivante)	

4) Les écritures d'ordres (cf. point 4 page 12).....115 112,01 €

5) L'apurement du compte 1069 (suite au passage à la M57).....46 631,73 €

B – Recettes d'Investissement + 2 516 379,85 €

Les recettes d'investissement enregistrent à la fois les nouveaux emprunts, diverses recettes financières, des subventions et participations, ainsi que le FCTVA.

1) Dotations et affectations encaissées 471 614,33 €

Elles correspondent au FCTVA pour 305 426,84 € (contre 730 805,99 € en 2022)
et à la Taxe d'Aménagement N-1 reversée aux 17 communes pour 166 187,49 €.

2) Les subventions reçues 456 861,80 €

dont principalement pour :

- le Pôle Culturel Saint Denis	320 346,76 €
- Etat	68 033,56 €
- Région	252 313,20 €
- les extérieurs et voiries Saint Denis Pôle et cinéma	18 268,68 €
- Commune de Sablé	18 268,68 €
- les investissements communs (Commune de Sablé)	95 566,36 €

3) Les emprunts nouveaux Néant

4) Les autres recettes 517 744,25 €

Il s'agit du remboursement de l'avance au budget annexe pour 500 000 € (cf. point 3 en page 15)

5) Les écritures d'ordre (cf. notamment points 5 et 6 en page 9) 1 070 159,47 €

C - Restes à Réaliser - 1 039 633,73 €

1. Dépenses d'investissement - 1 618 704,35 €

Les restes à réaliser correspondent à des dépenses engagées et non mandatées au 31 décembre 2023.

2. Recettes d'investissement + 579 070,62 €

Les restes à réaliser correspondent à des recettes considérées comme certaines mais non encaissées au 31 décembre 2023.

D - Les résultats antérieurs + 1 195 789,97 €

Il s'agit du résultat global 2022 de la section d'investissement qui se décompose en affectation du résultat (compte 1068) pour + 122 476,88 € et en résultat reporté pour la somme de + 1 073 313,09 €.

Cette somme de 1 195 789,97 € correspond en fait au solde des restes à réaliser nets du 31 décembre précédent (cf. Compte Administratif 2022). Ce solde a déjà été pris en compte dans le résultat final 2022 alors que les restes à réaliser ont été mandatés réellement dans l'exercice 2023. Ces mandats sont donc couverts par les résultats antérieurs de 2022 repris sur 2023.

E - Résultat global d'investissement (A+B+C+D) - 1 035 147,34 €

Il correspond au résultat global de la section, après prise en compte des restes à réaliser et des résultats antérieurs.

IV - RATTACHEMENT DES CHARGES ET DES PRODUITS

La section de fonctionnement comprend les charges et les recettes qui se rapportent à l'exercice 2023 et qui ne seront payées, ou encaissées, que sur l'exercice 2023.

L'instruction M14 (norme comptable en vigueur depuis 1997) impose de rattacher les charges, et les produits, dont le service est fait au 31 décembre de l'année, même si le paiement n'intervient que plusieurs mois après la clôture de l'exercice.

L'édition M14 (document II A2 – Présentation générale) donne le détail des charges (949 393,22 € contre 686 384,37 € en 2022) et celui des produits (331 100,28 € contre 260 564,80 € en 2022) qui ont été rattachés à l'exercice 2023.

Il est précisé que le résultat global de fonctionnement tient compte de ces dépenses et recettes. Les « réalisations » en fonctionnement sont donc égales à : **Réalisé hors rattachement + Rattachements**.

V - RESTES A RÉALISER RECETTES ET DÉPENSES

L'édition M14 (document II A3 – Présentation générale) indique le détail des dépenses qui sont inscrites en restes à réaliser (1 618 704,35 € contre 1 846 726,63 € en 2022). Il s'agit des dépenses engagées (juridiquement) mais qui n'ont pas encore été réalisées ou payées (par exemple : Commande d'un rouleau vibrant Tandem le 14 décembre N et dont la livraison est prévue en février N+1).

Le détail des restes à réaliser en recettes (579 070,62 € contre 650 936,66 € en 2022) y figure aussi. Il s'agit des recettes engagées (juridiquement) mais qui n'ont pas encore été encaissées (et par exemple : subvention restant à recevoir, refacturation des investissements communs de la Ville à la Communauté de Communes).

Il est précisé que le résultat **global** d'investissement tient compte de ces dépenses et recettes, quand bien même ces dépenses et recettes ne figurent pas dans les réalisations de l'exercice 2023.